



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite des biens et personnes : Ile-de-France

Question écrite n° 4002

Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur le sentiment d'insecurite ressenti par les utilisateurs des trains du reseau Nord-Ouest de la banlieue parisienne (lignes Paris - Pontoise et Paris - Conflans-Sainte-Honorine), particulierement en fin de soiree. Il lui demande quelles mesures, en collaboration avec d'autres ministeres et notamment celui de l'interieur, il compte prendre pour remedier a cette situation regrettable.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des lignes Paris - Conflans-Sainte-Honorine et Paris - Pontoise s'est caracterisee comme suit au cours de l'annee 1988 : sur la ligne Paris - Conflans-Sainte-Honorine, aucune recrudescence des agressions n'a ete observee en 1988, mais une augmentation des actes de malveillance tels que lacerations, graffitis ou manipulations d'installations qui ne sont pas a la disposition du public a ete enregistree. Sur la ligne Paris - Pontoise, le nombre des agressions commises a augmente en 1988. Trois des auteurs de ces agressions ont toutefois ete interpelles en octobre. Les services de surveillance generale de la SNCF s'attachent a juguler cette petite delinquance qui cree chez les usagers un sentiment d'insecurite et se revele en outre couteuse du fait d'actes de vandalisme concernant aussi bien le materiel roulant que les batiments accueillant les voyageurs. A cette fin, les brigades de surveillance de la SNCF sont en relation constante avec la police, et travaillent avec elle en etroite collaboration. Des tournées sont regulierement effectuees ; les operations concernant les « derniers trains » s'effectuent notamment avec le concours de la police. Cette synergie devrait permettre de maitriser un phenomene qui affecte la vie quotidienne des usagers des transports en commun.

Données clés

Auteur : [M. Bequet Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4002

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2891